

# FORmation des ENseignants du SECondaire 2018-2019

## INSCRIPTIONS

Conditions et procédure d'admission

### CSDS

( Certificat de spécialisation en didactique  
d'une discipline supplémentaire d'enseignement  
Diplôme additionnel)

## DÉLAI D'INSCRIPTION

Les inscriptions pour l'admission au CSDS sont  
ouvertes

**DU 15 JANVIER 2018 À 12 HEURES**

**AU 28 FÉVRIER 2018 À 15 HEURES**

**ATTENTION**  
**LES INSCRIPTIONS**  
**HORS DÉLAI**  
**NE SERONT PAS**  
**PRISES EN COMPTE.**

## SOMMAIRE

- p.3 | Conditions d'admission au CSDS  
Prérequis académiques
- p.4 | Inscription en ligne
- p.5 | Fin de la procédure  
Démarches d'immatriculation à l'UNIGE  
Liens utiles



# CONDITIONS D'ADMISSION

## AU CSDS

Pour être admis-es au CSDS, les candidat-e-s doivent à la fois :

- Remplir les conditions générales d'immatriculation de l'Université
- Ne pas avoir subi d'échec définitif ou avoir été éliminé-e-s d'une formation similaire dans une autre HEP ou institution équivalente, au cours des 5 ans qui précèdent
- Remplir les prérequis académiques décrits dans ce document
- Avoir une responsabilité d'enseignement annuelle comportant en principe au moins 6 périodes d'enseignement par semaine dans la discipline de formation choisie pour le CSDS, responsabilité d'enseignement annuelle qu'il incombe aux candidat-e- de trouver «dans l'enseignement public et (...) qui répond aux exigences de formation fixées par l'institution du degré tertiaire A chargée de la formation des enseignants DIP» (extrait de l'art. 133 al. 2 de la LIP)

[Règlement d'études 2017 de la FORENSEC](#), art. 36, ch. 1

[Service des admissions de l'UNIGE](#)

L'admission au CSDS est soumise aux **Conditions d'admission** stipulées dans les *Règlements d'études FORENSEC 2017 et 2018\** (\* en cours de validation)

Les étudiant-e-s intégrant la formation pendant l'année académique 2018-2019 seront soumis-es au *Règlement d'études FORENSEC 2018*

## PRÉREQUIS ACADÉMIQUES

Pour intégrer la Formation en enseignement secondaire, les candidat-e-s doivent réunir les prérequis académiques suivants :

1. Avoir obtenu une MASE ou un titre jugé équivalent, au plus tard à la session de juin 2018
2. Être en possession de 90 crédits dans la discipline de formation, au plus tard à la session de juin 2018

*Le total de ces crédits doit être constitué de crédits niveau Bachelor et de crédits niveau Master, répartis indifféremment*

À la fin juin 2018, tout-e candidat-e n'ayant pas obtenu **les crédits nécessaires**, n'est pas admissible en formation pour l'année académique 2018-2019.

# INSCRIPTION EN LIGNE

Avant d'initier l'inscription en ligne, lire attentivement la procédure et préparer les documents demandés sous la rubrique :

## DOSSIER D'INSCRIPTION NUMÉRIQUE

Avant cette phase de finalisation, il est important de :

- Réunir toutes les pièces constituant le dossier numérique. **Ces documents sont obligatoires pour finaliser l'inscription**
- Numériser l'ensemble de ces éléments au format **pdf** (aucun autre format ne sera accepté par la plateforme d'inscription)
- La taille maximum de chaque fichier ne doit pas excéder **10Mo**. Pour limiter la taille des fichiers une numérisation en nuances de gris et une résolution faible est préférable

L'ensemble du dossier numérique servira à l'analyse détaillée des candidatures

L'IUFE peut être amené à consulter les facultés concernées par la discipline de formation ou d'autres institutions de formation des enseignant-e-s en vue de statuer sur l'admission du candidat/ de la candidate

La procédure d'inscription se fait uniquement par voie électronique. Seules les pièces numérisées seront considérées; tout autre document ne sera pas pris en compte.

## 1. ENREGISTREMENT EN LIGNE

1. Les candidat-e-s communiquent une adresse e-mail personnelle sur laquelle un lien personnalisé leur sera transmis

*L'adresse e-mail communiquée lors de l'inscription sera utilisée pour toute la correspondance future dans le cadre de la procédure d'admission au CSDS*

2. Ce lien personnalisé permet d'accéder à la phase de finalisation de l'inscription

## 2. DOSSIER D'INSCRIPTION NUMÉRIQUE

Les candidat-e-s complètent leurs données personnelles et téléchargent l'ensemble de leur dossier numérisé au format **pdf**, divisé en 3 fichiers :

1. **Curriculum vitae**
2. **La copie du diplôme (MASE ou titre jugé équivalent)**
3. **La copie des PV d'examens (Bachelor et Master)**

## 3. FINALISATION DE L'INSCRIPTION

L'inscription ne sera validée que si les candidat-e-s confirment avoir lu et acceptent les trois conditions listées dans le formulaire d'inscription en ligne :

- *Je n'ai pas subi d'échec définitif ou ai été éliminé-e auprès d'une formation similaire dans une autre haute école suisse au cours des 5 ans qui précèdent*
- *J'ai lu et accepté les **Conditions et procédure d'admission au CSDS** pour une entrée en formation à la FORENSEC*
- *J'autorise l'IUFE à vérifier, si nécessaire, les informations fournies dans ce formulaire auprès des institutions de formation des enseignant-e-s concernées*

Une fois l'inscription en ligne terminée et validée, les rubriques complétées et les documents téléchargés ne pourront pas être modifiés.

Un e-mail confirmant la finalisation de l'inscription est envoyé automatiquement à l'adresse e-mail donnée dans les coordonnées

# FIN DE LA PROCÉDURE

## LIENS UTILES

[IUFE](#)

[Règlement 2017 de la FORENSEC](#)

[Directive pour l'opérationnalisation des stages](#)

[Guide de l'étudiant](#)

[Plan d'études CSDS](#)

Toute demande d'information au sujet des immatriculations doit être adressée au Service des admissions de l'UNIGE

## TRÈS IMPORTANT:

Pour entrer en formation Forensic, les candidat-e-s doivent être inscrit-e-s à l'UNIGE

Il est impératif de respecter les délais

La réimmatriculation ne s'applique pas aux participants de formation continue qui sont eux soumis aux mêmes délais que tout nouvel-e étudiant-e

1. Les premiers résultats de la procédure d'admission seront communiqués à partir du **15 juillet 2018**
2. À partir du **31 juillet 2018**, les informations relatives à la rentrée 2018-2019 sont régulièrement mises à jour sur le site de l'IUFE
3. La Directrice de l'IUFE prononce l'admission dans un courrier recommandé envoyé aux candidat-e-s. Seul ce dernier fait foi pour une entrée en formation en 2018-2019

## DÉMARCHES D'IMMATRICULATION

### À L'UNIGE

Les candidat-e-s sont tenu-e-s d'effectuer les démarches d'immatriculation dans les délais impartis par le Service des admissions de l'Université de Genève. En fonction de la situation académique dans laquelle ils/elles se trouvent :

[Service des admissions de l'UNIGE](#)

### CANDIDAT-E-S JAMAIS INSCRIT-E-S À L'UNIGE

Les candidat-e-s doivent s'immatriculer **avant le 30 avril 2018**

en suivant les démarches en ligne :

<https://www.unige.ch/admissions/sinscrire/procedure-immatriculation/>  
puis en envoyant le dossier complet au **Service des admissions de l'UNIGE**.

### CANDIDAT-E-S DEVANT SE RÉIMMATRICULER À L'UNIGE

Les candidat-e-s doivent se réimmatriculer **entre le 1er juin et le 15 août 2018**

via la plateforme en ligne :

[admissions.unige.ch](https://admissions.unige.ch)

### CANDIDAT-E-S ACTUELLEMENT IMMATRICULÉ-E-S À L'UNIGE

Les candidat-e-s doivent annoncer leur deuxième formation et/ou leur changement de faculté **entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 août 2018**

via la plateforme en ligne :

[admissions.unige.ch](https://admissions.unige.ch)